



Rapport analytique des phytolicences et des formations liées à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en Wallonie

Période du 07/07/2016 au 31/01/2026

1. Table des matières

1.	Table des matières.....	1
1.	Introduction.....	1
2.	État des lieux des agréments des centres.....	1
3.	État des lieux des agréments des formations.....	2
4.	État des lieux des formations réalisées.....	6
4.	État des lieux des détenteurs de la phytolice (SPF).....	16
5.	Conclusion générale.....	21

1. Introduction

Ce rapport propose une analyse des dispositifs de formation et d'agrément liés au système de la phytolice en Wallonie. Il s'appuie sur des données collectées entre 2016 et janvier 2026, couvrant ainsi près d'une décennie d'évolution des agréments, des formations dispensées, et des renouvellements de licences.

L'étude a été réalisée par l'ASBL Corder.

La phytolice est un certificat délivré en Belgique aux personnes qui, selon le type de licence obtenu, peuvent manipuler, utiliser, vendre ou conseiller l'usage des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Elle garantit que les utilisateurs disposent de connaissances actualisées en matière de sécurité, d'environnement, et de réglementation. Son obtention et son renouvellement sont conditionnés à la participation à des formations agréées.

Ce rapport vise à dresser un état des lieux précis :

- Des centres de formation agréés
- Des formations agréées (quantité, thématiques, taux d'acceptation)
- Des formations réellement dispensées
- De la dynamique de renouvellement des phytolices, en particulier francophones

Les résultats mettent en évidence les enjeux liés à la prochaine vague d'expiration massive des licences prévue pour 2028, et proposent des pistes pour mieux soutenir les centres et les bénéficiaires dans ce processus de mise en conformité.

2. État des lieux des agréments des centres

L'agrément en tant que centre de formation est valable pour une durée de trois ans. Au total, 52 centres sont reconnus pour organiser des formations phytolices au cours de la période examinée. Parmi eux, 40 centres ont renouvelé leur agrément au moins une fois. Ces centres peuvent être classés comme centres pilotes, partenaires de centres pilotes ou autres. Tous partagent un objectif commun : la promotion d'une protection phytosanitaire responsable.

Le tableau ci-dessous présente le nombre total d'agrément délivrés par période, ainsi que leur répartition entre renouvellements et nouveaux agréments. Cette présentation permet de visualiser l'évolution du réseau de centres agréés sur plusieurs cycles d'agrément de trois ans.

Période de validité	Nombre de centres agréés (total)	Renouvellements	Nouveaux centres
2016-2019	16	0	16
2017-2020	22	0	22
2018-2021	4	0	4
2019-2022	14	14	0
2020-2023	19	19	0
2021-2024	7	4	3
2022-2025	15	12	3
2023-2026	14	14	0
2024-2027	10	7	3
2025-2028	14	13	1
2026-2029	6	6	0

La procédure d'agrément nécessite le dépôt d'un formulaire spécifique accompagné d'une attestation d'assurance. Le délai de traitement est estimé à 60 jours.

3. État des lieux des agréments des formations

2.1. Évolution annuelle des formations agréées

Les données collectées entre 2016 et janvier 2026 révèlent un total de 669 demandes d'agrément de formations, dont 592 ont été acceptées, 65 refusées et 12 sont encore en cours de traitement. Le taux global d'acceptation est élevé, atteignant 88,49 %, bien qu'une baisse significative soit observée en 2025 et janvier 2026 en raison du nombre important de demandes toujours en attente de traitement à la date de clôture des données.

Année	Demandes	Accepté	Refusé	Reçu	Taux d'acceptation
2016	39	36	3		92,31%
2017	105	103	2		98,10%
2018	74	66	8		89,19%
2019	66	64	2		96,97%
2020	52	42	10		80,77%
2021	101	91	10		90,10%
2022	63	54	9		85,71%
2023	41	36	5		87,80%
2024	56	46	10		82,14%
2025	66	51	6	9	77,27%
Janv. 2026	6	3		3	50,00%
Total	669	592	65	12	88,49%

Répartition des agréments formations acceptées par type (continue ou initiale) et par année de début de validité :

Date	Formations continues	Formations initiales	Total
2016	28	8	36
2017	79	24	103
2018	65	1	66
2019	58	6	64
2020	41	1	42
2021	70	21	91
2022	51	3	54
2023	33	3	36
2024	45	1	46
2025	49	2	51
2026	3	/	3
Total	522	70	592

Les formations continues dominent nettement, représentant 88,18 % des formations agréées (522 sur 592).

Ces formations ont une durée de validité souvent de 3 ans (5 ans pour les sous-modules). Vous trouverez ci-joint la répartition des formations acceptées par date de fin de validité :

Date	Formations continues	Formations initiales	Total
2016	1	/	1
2017	1	/	1
2018	2	/	2
2019	31	6	37
2020	74	26	100
2021	64	1	65
2022	57	6	63
2023	41	22	63
2024	71	/	71
2025	47	1	48
2026	41	4	45
2027	46	2	48
2028	33	/	33
2029	6	2	8
2030	5	/	5
Total	520	70	590

2.2. Prévision des échéances d'agrément de formations continues

En 2026, 2027 et 2028, un nombre important d'agrément de formations continues arrivera à échéance :

- 45 agréments de formation ne 2026,
- 48 agréments de formations 2027,
- 33 agréments de formation en 2028

Ces trois années représenteront donc une période de forte concentration des demandes de renouvellement. Cette dynamique coïncide également avec l'expiration de nombreuses phytolices (voir le chapitre 4), ce qui pourrait accentuer la pression sur le système de formation.

Afin d'anticiper ces échéances et de garantir la disponibilité d'une offre de formations suffisante et adaptée aux besoins, il est essentiel que les renouvellements soient introduits dans les délais impartis.

À ce titre, il est rappelé que toute demande de renouvellement d'agrément de formation nécessite d'être accompagnée du support actualisé de la formation, en complément du formulaire de demande. La planification proactive de ces renouvellements contribuera à assurer la continuité des formations proposées dans le cadre de la phytolice.

Répartition des formations initiales par type de phytolice :

Type de phytolice	Nombre d'agrément de FI agréée
NP	6
P1	23
P2	38
P3	3
Total	70

FI : formations initiales

La phytolice P2 constitue 54,29 % des formations initiales agréées, suivie par la P1 (32,86 %). Aucune formation initiale pour la phytolice P3 n'a été agréée depuis 2020, ce qui souligne la nécessité de mettre en place un système structurant pour relancer ce type de formations.

2.3. Répartition des formations agréées par sous-thématique

Chaque formation peut reprendre une ou plusieurs thématiques à la fois. Le tableau ci-dessous présente la répartition des formations continues agréées par sous-thème :

Thématiques	Sous-thème	Nombre de FC	% des FC agréées
Communication	Communication sur les lieux de vente	5	0,25%
	Conseils de communication	32	1,58%
	Échange entre titulaires PL	31	1,53%
Détermination des causes et sévérité des dégâts et identification des adventices	Détermination des causes et sévérité des dégâts et identification des adventices	146	7,22%
Législation	Aspects environnementaux	163	8,07%
	Espaces publics et groupes vulnérables	53	2,62%
	Gestion des emballages et effluents	55	2,72%
	Impact du non-respect de la législation	57	2,82%
	Utilisation et stockage des PPP	148	7,32%
Local Phyto	Local Phyto	13	0,64%
Manipulation des PPP	Opérations consécutives à l'utilisation des PPP	84	4,16%
	Utilisation	155	7,67%
Outils d'aide à la décision	Outils d'aide à la décision	29	1,43%
PPP	PPP	269	13,31%
Sensibilisation aux risques	Mesure d'urgence pour protéger l'environnement	4	0,20%
	Problèmes liés à la dérive et pollution de l'air	12	0,59%
	Risques pour la santé	67	3,32%
	Risques pour l'environnement	152	7,52%
Stratégies et techniques de protection/lutte	Agriculture biologique	88	4,35%
	Lutte intégrée	353	17,47%
	Techniques innovantes	105	5,20%

FC : formations continues

La sous-thématique la plus fréquemment abordée dans les formations continues agréées concerne la lutte intégrée et les produits phytopharmaceutiques (PPP). Cette récurrence témoigne à la fois de l'intérêt marqué des détenteurs de phytolice pour ces sujets et de la volonté des centres de formation de renforcer l'information et la sensibilisation en la matière. Elle traduit un objectif commun : promouvoir une protection phytosanitaire responsable et conforme aux bonnes pratiques.

À l'inverse, les sous-thématiques les moins traitées sont celles relatives aux mesures d'urgence pour protéger l'environnement ainsi qu'à la communication sur les lieux de

vente, indiquant des axes potentiels à renforcer dans l'offre de formation ; ainsi que des opportunités de rééquilibrage ou de diversification des contenus proposés.

Thématique	Nombre de FC	% FC agréées
Communication	68	3,36%
Détermination des causes et sévérité des dégâts et identification des adventices	146	7,22%
Législation	476	23,55%
Local Phyto	13	0,64%
Manipulation des PPP	239	11,83%
Outils d'aide à la décision	29	1,43%
PPP	269	13,31%
Sensibilisation aux risques	235	11,63%
Stratégies et techniques de protection/lutte	546	27,02%

FC : formations continues

Les thématiques les plus représentées sont :

- Stratégies et techniques de protection/lutte (27,02 %)
- Législation (23,55 %)

Cette répartition témoigne d'une orientation marquée de l'offre de formation vers les bonnes pratiques en matière de protection phytosanitaire et la conformité des actions avec les exigences réglementaires.

D'autre part, la thématique la moins abordée concerne la gestion du local phyto (0,64%), suggérant un axe de renforcement potentiel dans les futures formations.

⚠ Les chiffres présentés par thématique ou par type d'agrément peuvent dépasser le nombre total d'agréments acceptés. En effet, un même agrément peut couvrir plusieurs thématiques et/ou plusieurs types de phytolices, ce qui entraîne une comptabilisation multiple d'un même agrément lorsqu'on effectue des décomptes thématiques ou catégoriels. Les thématiques les plus fréquemment abordées contrastent avec celles qui le sont peu ou pas du tout.

Ce chevauchement est inhérent à la structure des données, dans laquelle les champs de thématiques, phytolices ou secteurs peuvent contenir plusieurs éléments combinés sur une seule ligne.

4. État des lieux des formations réalisées

Cette section présente une synthèse des données issues de l'ensemble des acteurs impliqués dans le dispositif des formations phytolices, depuis leur mise en place en 2016 jusqu'au 31 janvier 2026.

Elle reflète le travail conjoint des centres de formation, qui ont conçu et dispensé les contenus pédagogiques ; de l'Administration, qui a instruit et validé les demandes d'agrément ; ainsi que des détenteurs de phytolice, dont l'engagement actif a permis le bon déroulement des sessions.

L'analyse statistique qui suit permet de dresser un bilan des dynamiques de formation observées sur l'ensemble de la période considérée.

3.1. Répartition des formations réalisées selon leur type

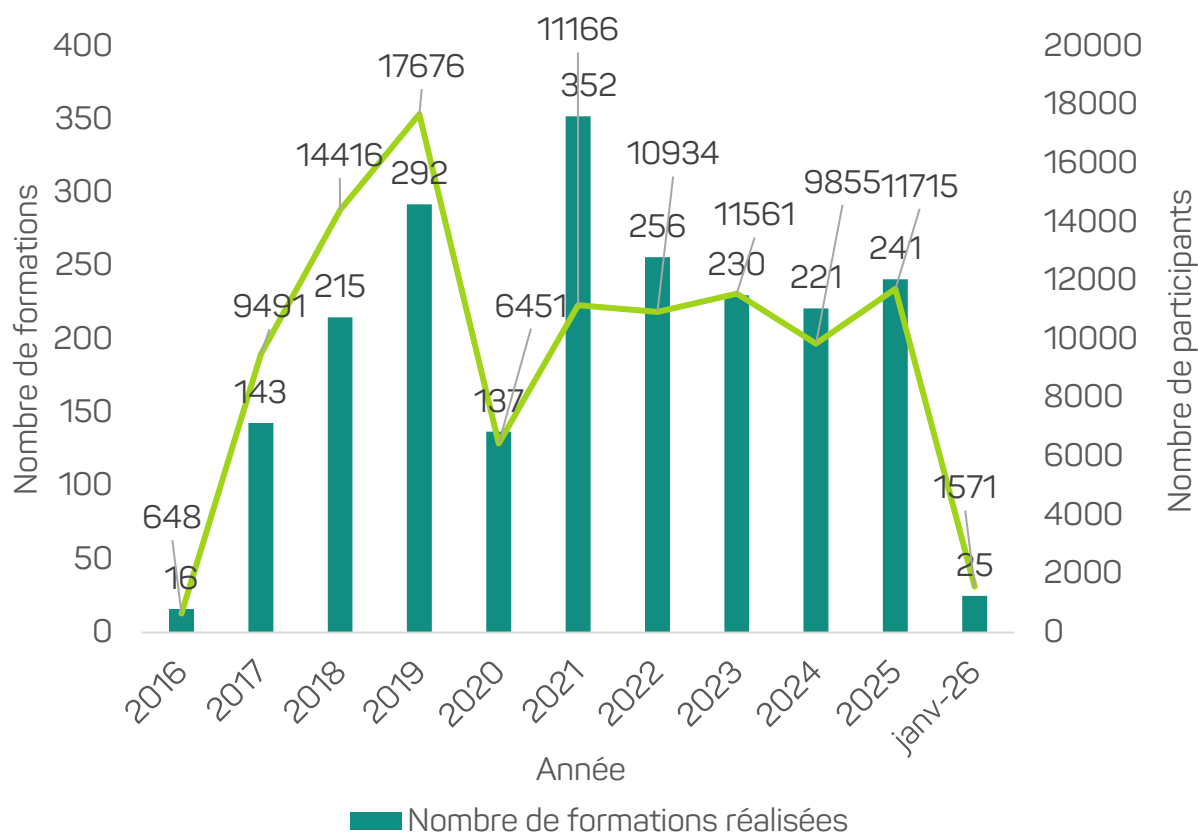
Le tableau ci-dessous présente le nombre de formations organisées, ainsi que le nombre total de participants, ventilés par type de formation (continue ou initiale).

Type de la formation	Nombre de formations réalisées	Nombre de participants
Formation continue	2.034	103.809
Formation initiale	94	1.675
Total	2.128	105.484

Les formations continues représentent 95,58 % de l'ensemble des formations réalisées depuis 2016. Elles ont permis de former les détenteurs de phytolice à 103.809 reprises, témoignant de leur rôle central dans le maintien des compétences et de la conformité réglementaire dans le secteur.

3.2. Répartition des formations réalisées par année

Le tableau ci-dessous présente, année par année, le nombre de formations continues agréées données ainsi que le nombre de participations enregistrées depuis le lancement du système de formation lié à la phytolice.



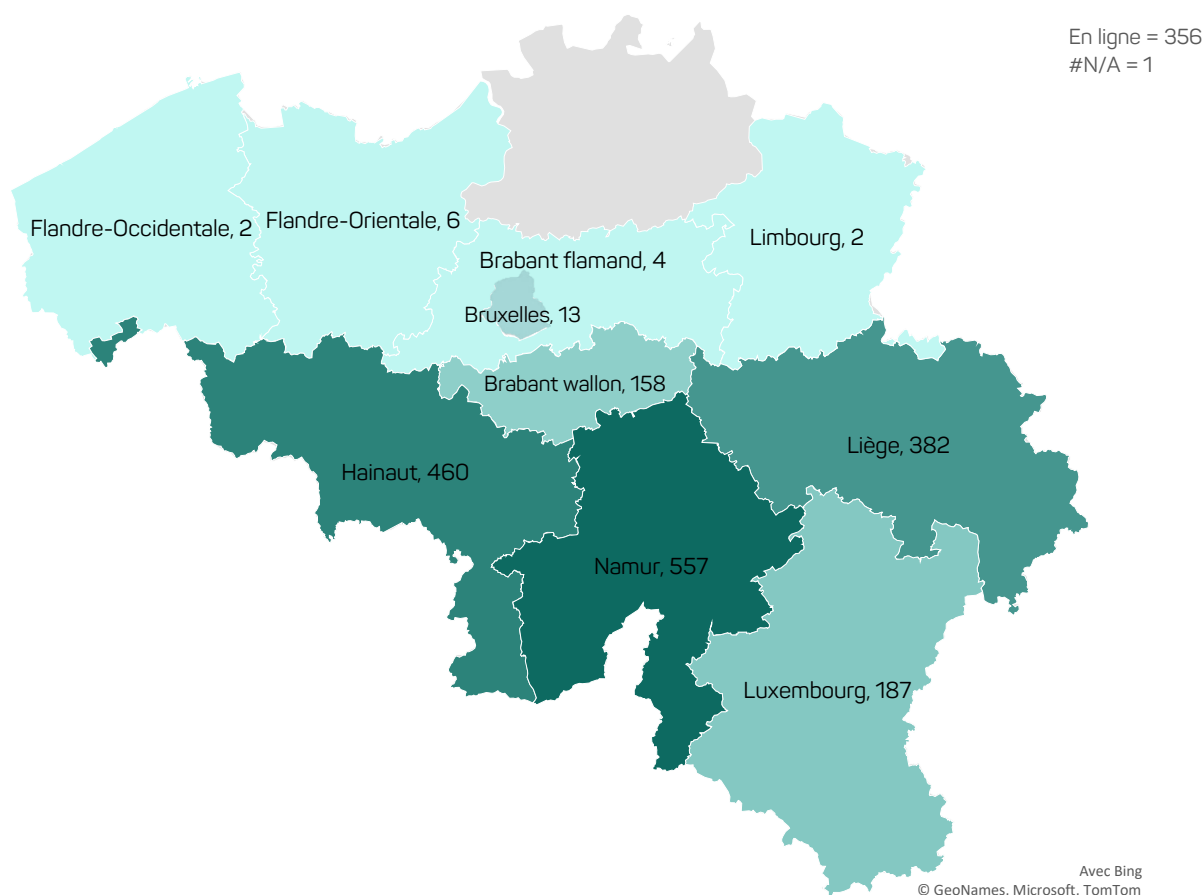
Cette évolution met en lumière une dynamique progressive entre 2016 et 2019, période correspondant à la mise en place du dispositif de formations agréées. L'offre de formation s'est structurée et diversifiée pour répondre aux obligations réglementaires et aux besoins des détenteurs de phytolicense.

L'année 2020 constitue un point d'inflexion, marqué par une baisse significative du nombre de formations et de participants, principalement en raison des restrictions liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Dès 2021, une reprise est observée, soutenue notamment par l'intégration de formats numériques qui ont permis de maintenir un volume de formations suffisant pour répondre à la demande. Cette reprise coïncide également avec l'échéance de validité des phytolices obtenues lors de la première période transitoire (2013–2015), générant un besoin accru en formations continues pour leur renouvellement.

3.3. Répartition des formations réalisées par province

Le graphique ci-dessous présente la répartition géographique des formations agréées (initiales et continues) entre 2016 et janvier 2026, selon le lieu d'organisation annoncé. Les formations en ligne ainsi que celles non géolocalisées (#N/A) sont également incluses.



#N/A : Non identifié

La province de Namur concentre plus d'un quart de l'offre totale (26,17 %), suivie par le Hainaut (21,62 %) et Liège (17,95 %), confirmant une forte mobilisation de l'offre de formation dans le sud du pays. Les formations en ligne représentent également une part significative (16,73 %). Développées en réponse à la crise sanitaire de 2020, elles ont été maintenues en raison de leur flexibilité d'organisation et de leur accessibilité, notamment durant les périodes de renouvellement des phytolices.

Par ailleurs, certaines formations agréées en Wallonie ont été exceptionnellement organisées en Flandre, comme le symposium ISCP à Gand, agréé pour la phytolice P3, conformément aux dispositions prévues dans le cadre légal wallon.

La répartition du nombre de participants suit une dynamique similaire :

Province/en ligne	Nombre de participants	% du total
Brabant flamand	185	0,18
Brabant wallon	9.554	9,06
Bruxelles	317	0,30
En ligne	13.750	13,04
Flandre-Occidentale	27	0,03
Flandre-Orientale	158	0,15
Hainaut	30.259	28,69
Liège	15.083	14,30
Limbourg	80	0,08
Luxembourg	8.428	7,99
Namur	27.610	26,17
#N/A	33	0,03
Total	105.484	-

Les provinces du Hainaut (28,69 %) et de Namur (26,17 %) concentrent à elles seules plus de la moitié des participants formés sur la période, suivies par Liège (14,30 %) et les formations en ligne (13,04 %). Ces chiffres soulignent à la fois la densité de la demande et la capacité d'organisation sur ces territoires.

3.4. Répartition des formations continues réalisées par grand secteur

La répartition des formations continues par grand secteur (agricole, horticole ou transversal) est présentée dans le tableau ci-dessous :

Grand secteur	Nombre de FC	Nombre de participants
Agricole	362	34.611
Horticole	281	10.799
Transversal	1.391	58.399
Total	2.034	103.809

FC : formations continues

Une répartition relativement équilibrée est observée entre les secteurs agricole et horticole en ce qui concerne le nombre de formations (362 contre 281). Cependant, le secteur agricole regroupe à lui seul 33,34 % des participants, contre 10,40 % pour le secteur horticole.

Cette différence suggère que les détenteurs de phytolice sont probablement majoritairement actifs dans des activités agricoles plutôt qu'horticoles ou liées à l'entretien des parcs et jardins. Bien qu'aucune donnée officielle ne permette de caractériser précisément le profil sectoriel des titulaires de phytolice, cette répartition laisse entrevoir une tendance potentielle : la majorité des utilisateurs concernés par les formations relèveraient du secteur agricole.

Le secteur transversal, quant à lui, concentre plus de 1.300 formations et plus de 52.000 participants. Il couvre des thématiques généralistes ou réglementaires applicables à l'ensemble des utilisateurs, indépendamment de leur domaine d'activité.

La répartition des formations continues par secteur spécifique est présentée dans le tableau ci-dessous :

Secteurs	Nombre de FC	Nombre de participants
Arboriculture et viticulture	43	1.093
Cultures maraichères Horticoles comestibles	59	1.633
Grandes cultures	313	35.085
Horticulture ornementale et autres secteurs verts	295	9.128
Prairies et Fourrages	161	8.466
Thématiques transversales	1.163	48.404
Total	2.034	103.809

FC : formations continues

Parmi les secteurs spécifiques, les grandes cultures se distinguent avec le plus grand nombre de formations (313) et de participants (35.085). L'horticulture ornementale et les autres secteurs verts occupent également une place importante avec 295 formations. Le secteur transversal reste néanmoins prédominant dans l'offre globale.

Cette répartition montre l'importance accordée aux cultures extensives et aux thématiques transversales dans le dispositif de formation continue, en lien avec les exigences réglementaires et les besoins de renouvellement des phytolices.

3.5. Répartition des formations continues réalisées par sous-thématiques

Chaque formation réalisée peut être associée à une ou plusieurs thématiques à la fois. Le tableau ci-dessous illustre la répartition des formations continues réalisées selon les sous-thèmes abordés, en tenant compte du fait qu'une même session peut figurer dans plusieurs catégories :

Thématique	Sous-thème	Nombre de FC	Participants formés
Communication	Communication - Communication sur les lieux de vente	24	468
	Communication - Conseils de communication	129	4.054
	Communication - Échange entre titulaires PL	87	2.656
Détermination des causes et sévérité des dégâts et identification des adventices	Détermination des causes et sévérité des dégâts et identification des adventices	498	26.147
Législation	Législation - Aspects environnementaux	683	34.146
	Législation - Espaces publics et groupes vulnérables	371	11.413
	Législation - Gestion des emballages et effluents	338	16.713
	Législation - Impact du non-respect de la législation	277	13.280
	Législation - Utilisation et stockage des PPP	616	33.536
Local Phyto	Local Phyto	45	1.509
Manipulation des PPP	Manipulation des PPP - Opérations consécutives à l'utilisation des PPP	263	12.532
	Manipulation des PPP - Utilisation	514	22.930
Outils d'aide à la décision	Outils d'aide à la décision	106	51.160
PPP	PPP	1 016	51.160
Sensibilisation aux risques	Sensibilisation aux risques - Mesure d'urgence pour protéger l'environnement	6	178
	Sensibilisation aux risques - Problèmes liés à la dérive et pollution de l'air	58	3.376
	Sensibilisation aux risques - Risques pour la santé	447	16.987
	Sensibilisation aux risques - Risques pour l'environnement	474	36.991

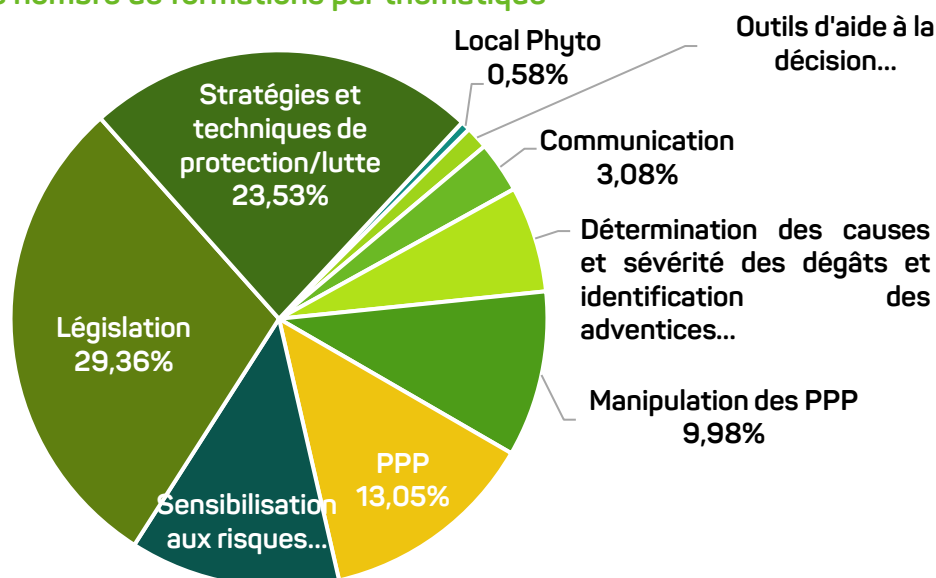
Stratégies et techniques de protection/lutte	Stratégies et techniques de protection/lutte - Agriculture biologique	364	23.226
	Stratégies et techniques de protection/lutte - Lutte intégrée	1.108	65.816
	Stratégies et techniques de protection/lutte - Techniques innovantes	359	27.315

FC : formations continues

L'analyse de la répartition des formations selon les sous-thématiques révèle une nette prédominance des formations axées sur la législation (2.285 formations pour 109.088 participants) et sur les stratégies et techniques de protection/lutte (1.831 formations pour 116.357 participants). Cette tendance reflète une volonté de renforcer la conformité réglementaire et les pratiques phytosanitaires durables. Par ailleurs, la forte participation aux formations liées aux risques (57.532 participants) et à l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) souligne l'importance accordée à la prévention des impacts sanitaires et environnementaux. À l'inverse, certaines thématiques, telles que le "Local Phyto" ou les "Outils d'aide à la décision", restent peu développées, ce qui pourrait indiquer un potentiel d'amélioration de l'offre de formation dans ces domaines, notamment dans un contexte de transition vers des pratiques plus durables et numériques.

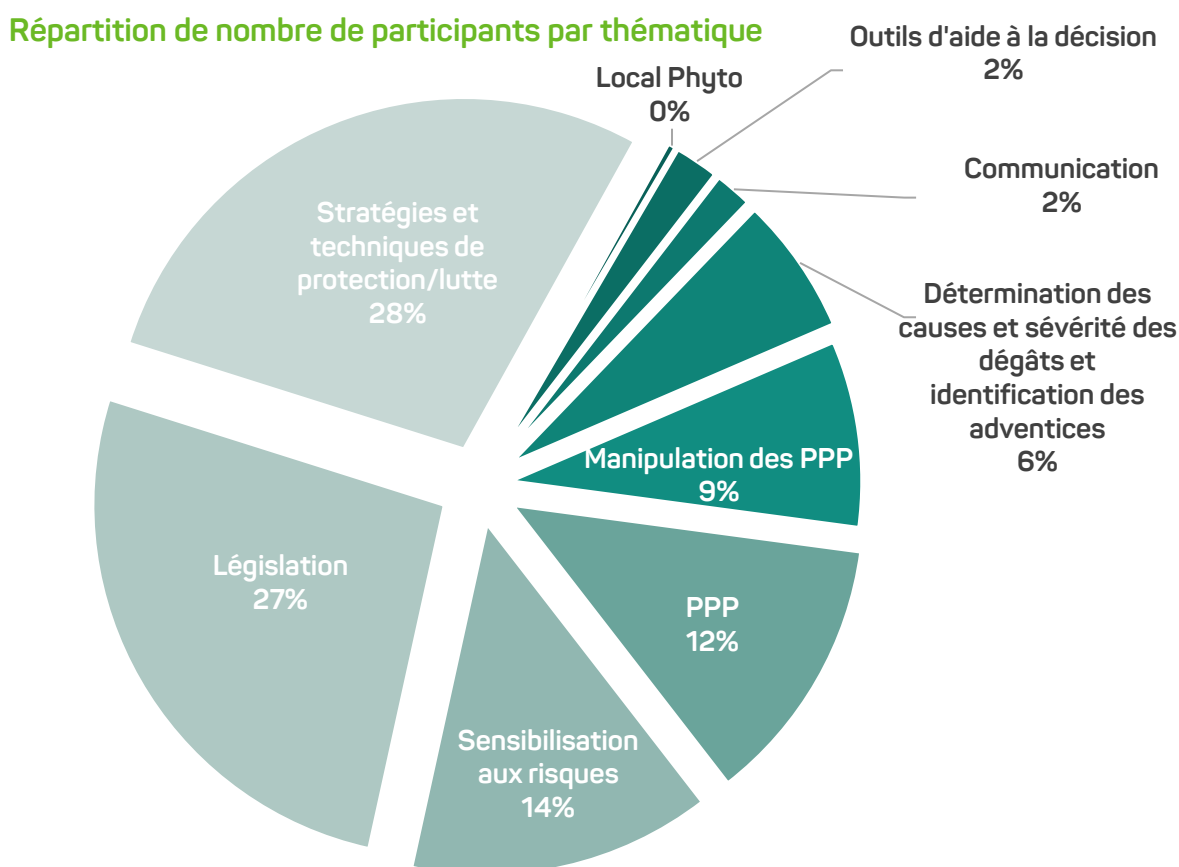
Le graphique ci-dessous présente la répartition du nombre de formations continues par thématique. Il met en évidence les axes les plus fréquemment abordés dans l'offre de formation phytoliceuse sur la période allant de 2016 à janvier 2026. Chaque thématique regroupe des formations traitant de sujets spécifiques, allant des aspects réglementaires à la mise en œuvre de techniques de lutte, en passant par la sensibilisation aux risques et la manipulation des produits phytopharmaceutiques.

Répartition de nombre de formations par thématique



Ces données viennent appuyer les tendances déjà observées dans l'analyse précédente, confirmant la prédominance des thématiques liées à la législation et aux stratégies de lutte, ainsi que le faible développement de certains axes comme le local phyto ou les outils d'aide à la décision, suggérant des opportunités de diversification et de rééquilibrage dans l'offre de formation à l'avenir.

Le second graphique met en lumière la répartition du nombre de participants par thématique.



Une tendance similaire est observée : les formations en Stratégies de protection/lutte rassemblent le plus grand nombre de participants (28,18%), légèrement devant celles axées sur la Législation (26,42%). Les formations liées à la Sensibilisation aux risques (13,94%) et aux PPP (12,39%) confirment également un fort taux de participation. À l'inverse, les thématiques comme le Local Phyto (0,37%) ou la Communication (1,74%) demeurent bien moins suivies.

Ces résultats révèlent une structuration claire de l'offre de formation autour des piliers réglementaires et techniques du secteur phytosanitaire. La forte représentation des thématiques "Législation" et "Stratégies de protection/lutte", tant en nombre de formations qu'en volume de participants, reflète les priorités institutionnelles en matière de conformité et de durabilité. Le haut taux de participation dans ces thématiques suggère également un besoin constant d'actualisation des connaissances dans un contexte réglementaire en évolution.

Par ailleurs, la moindre fréquence des formations portant sur des thématiques transversales, telles que le Local Phyto ou les Outils d'aide à la décision peut s'expliquer par leur niveau de spécialisation ou leur caractère moins centralisé dans les exigences de la phytolice. Cela ouvre néanmoins des perspectives d'ajustement de l'offre afin de mieux intégrer ces aspects complémentaires, qui peuvent contribuer à une gestion plus intégrée et durable des PPP.

⚠ Une même formation peut couvrir plusieurs thématiques. De ce fait, une même session peut être comptabilisée plusieurs fois dans les totaux par thématique. Les chiffres ne sont donc pas mutuellement exclusifs. Thématiques les plus fréquemment abordées et celles qui le sont peu ou pas du tout.

3.6. Répartition des formations réalisées par centre de formation

Le tableau ci-dessous met en évidence une diversité importante d'opérateurs actifs dans la mise en œuvre des formations continues et initiales agréées pour la phytolice entre 2016 et janvier 2026.

Centre de formation	Nombre de formations (FC/FI)	Nombre de participants	Moyenne de participants par formation
Adalia 2.0 ASBL	141	2.771	19,65
Agra'Ost	51	1.278	25,06
Biowallonie	86	3.055	35,52
BWAQ ASBL	7	996	142,29
CARAH	46	5.484	119,22
CEF ASBL	9	378	42,00
CEHW	110	4.544	41,31
Centre de Michamps asbl	30	1.451	48,37
CePiCOP	64	7.768	121,38
CETA de Thuin ASBL	5	324	64,80
CG Conseil	313	10.873	34,74
CIM ASBL	37	1.140	30,80
Corder ASBL	112	3.632	32,43
CP - Maïs ASBL	49	5.476	111,76
CPL-Végémar	37	1.140	30,81
CTA	10	26	2,60
FIWAP ASBL	30	2.837	94,57
FJA ASBL	47	1.958	41,66
FOREM	1		0,00
Fourrages Mieux	80	5.737	71,71
FUGEA ASBL	21	1.974	94,00
FWA	10	764	76,40
GAWI ASBL	34	715	21,03

Gembloux Agro-Bio Tech	10	197	19,70
GFW ASBL	22	493	22,41
Greenkeepers Association of Belgium	5	169	33,80
Greenotec ASBL	45	3.421	76,02
IFAPME Charleroi	3	24	8,00
IFAPME LHV	63	860	13,65
IFAPME Luxembourg	5	55	11,00
IFAPME MBC	6	123	20,50
Institut Provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Huy-Waremme	4	-	-
IRBAB ASBL	89	11.515	129,38
MWSV - PreventAgri ASBL	302	7.887	26,12
Natagriwal	11	456	41,45
Pôle wallon de Gestion Différenciée	11	267	24,27
PROTECT'eau ASBL	74	4.974	67,22
Regenacterre	38	3.030	79,74
SPW ARNE	34	3.045	89,56
Société Royale Forestière de Belgique	7	120	17,14
UAP-CPSN	32	1.524	47,63
UNAB	25	560	22,40
WalDigiFarm ASBL	12	1.578	131,50
Total	2.128	105.484	-

FC : formations continues ; FI : formations initiales

Au total, 2.128 sessions de formation ont été organisées par plus de 40 centres, réunissant 105.484 participants. Cette activité illustre la forte implication dans le dispositif.

Certains centres présentent un volume particulièrement élevé de formations organisées, comme IRBAB ASBL (89 formations organisées pour 11.515 participants), CG Conseil (313 formations, 10.873 participants) ou MWSV - PreventAgri (302 formations, 7.887 participants). Ces chiffres témoignent d'une capacité logistique conséquente et d'un fort ancrage dans la filière.

D'autres centres, tels que le CePiCOP, CP-Maïs ASBL, Fourrages Mieux ou CARAH, se distinguent par une offre ciblée et une fréquentation soutenue, illustrant la complémentarité des modèles de formation.

Par contraste, certains centres, souvent à vocation plus spécialisée, sectorielle ou territoriale, proposent un nombre plus restreint de sessions, sans que cela ne remette en cause la pertinence de leur contribution. Cette diversité reflète la complémentarité des missions entre centres généralistes, spécialisés ou locaux et confirme l'existence d'un maillage solide de l'offre de formation en Wallonie, soutenu tant par des acteurs historiques que par des structures émergentes ou thématiques.

Afin de mieux appréhender l'impact réel de chaque centre, un ratio du nombre moyen de participants par formation a été calculé. Cet indicateur permet de normaliser les données, en tenant compte non seulement du volume de formations proposées, mais aussi de la capacité à mobiliser les publics cibles.

Ce critère se révèle particulièrement pertinent pour distinguer les opérateurs qui, bien que proposant un nombre limité de sessions, parviennent à atteindre un large public (comme BWAQ ASBL, CARAH, CP-Maïs ASBL ou IRBAB ASBL), de ceux qui adoptent une stratégie de diffusion plus décentralisée ou spécialisée, avec des groupes plus restreints (comme IFAPME Charleroi, CTA, IFAPME de Luxembourg ou GFW ASBL).

Ainsi, cette moyenne offre un éclairage complémentaire sur l'efficacité et la portée des formations, en valorisant aussi bien la performance logistique que la densité de participation.

Il convient néanmoins de nuancer cette lecture : le format des formations (en salle, sur le terrain, en ligne), leur durée, leur thématique, ou encore le type de public visé, influencent fortement les effectifs. Le ratio doit donc être considéré comme un indicateur d'efficacité relative, et non comme une mesure absolue de la qualité ou de l'impact.

4. État des lieux des détenteurs de la phytolice (SPF)

Les données fournies par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement au 31 janvier 2026 permettent d'établir un état des lieux actualisé des détenteurs de phytolices en Wallonie.

4.1. Répartition des phytolices actives en Wallonie

Le tableau suivant présente le nombre de phytolices wallonnes par rapport à l'ensemble des phytolices en Belgique, réparties par type de phytolice, (données du 31/01/2026).

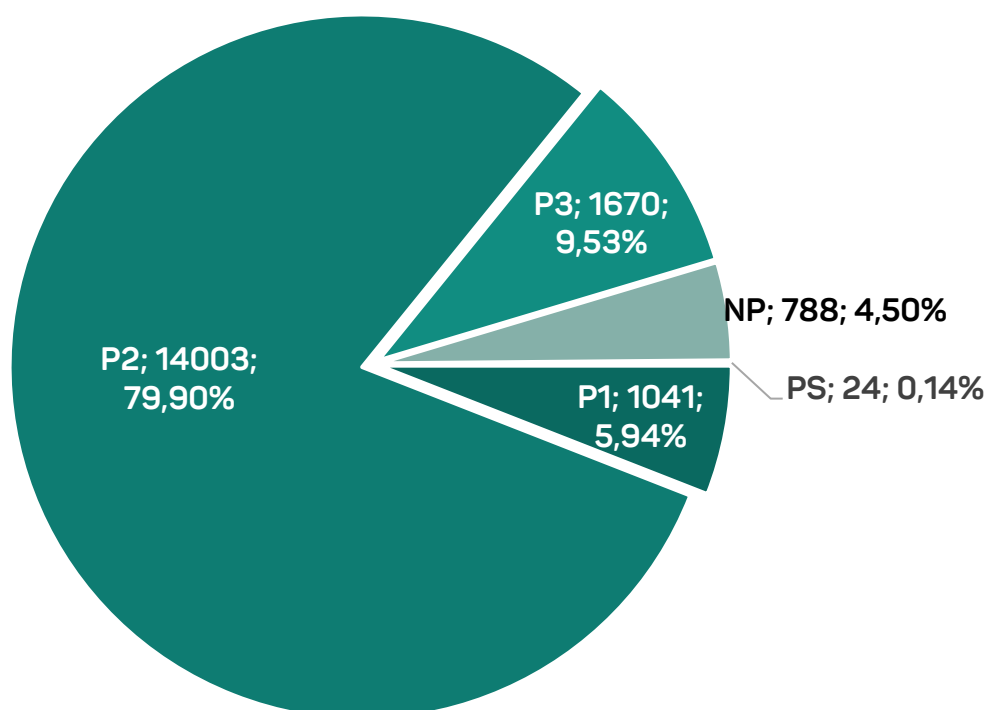
Type de phytolice	Total PL (FR + NL)	PL FR	Part PL FR (%)
P1	4.022	1.041	25,88
P2	51.677	14.003	27,10
P3	4.486	1.670	37,23
NP	1.934	788	40,74
PS	357	24	6,72
Total	62.476	17.526	28,05

PL : phytolice, FR : Francophone - NL : Néerlandophone

Selon les données du 31 janvier 2026, la Belgique comptait au total 62.476 phytolices actives (toutes langues confondues). Parmi celles-ci, 17.526 sont francophones, soit 28 % de l'ensemble national.

On remarque que les types P3 et NP, davantage orientés vers les fonctions de conseil ou de vente, présentent une proportion francophone plus élevée (respectivement 37 % et 41%), traduisant peut-être un investissement particulier de ces profils dans le dispositif en Wallonie. Ces chiffres permettent d'affirmer que la Wallonie occupe une place significative dans le système national, avec une implication certaine des acteurs francophones.

Le graphique suivant présente le nombre total des détenteurs de la phytolice en Wallonie, répartis par type de phytolice :



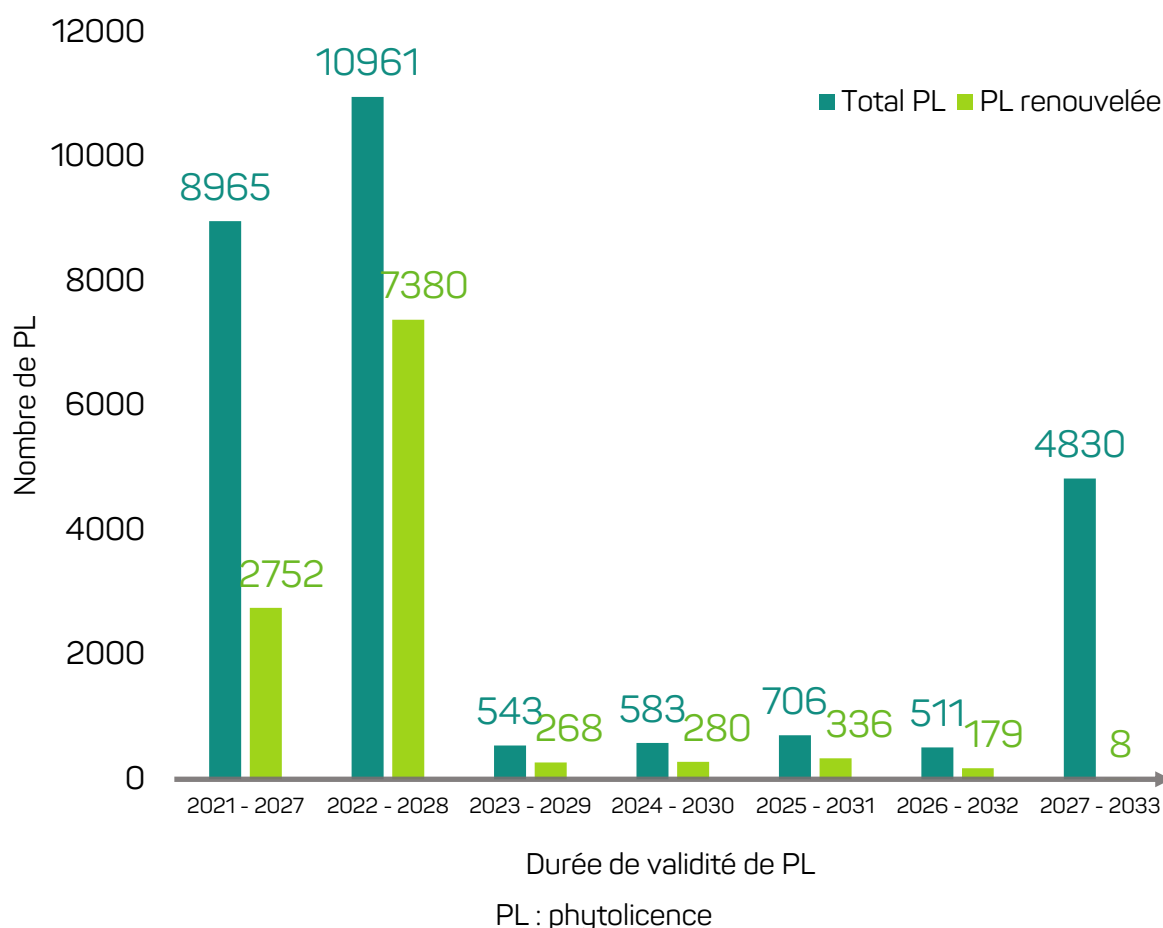
À cette date, 17.526 phytolices actives y sont recensées, réparties de la manière suivante :

- P1 : 1.041 licences
- P2 : 14.003 licences
- P3 : 1.670 licences
- NP (Conseiller – vendeur non professionnel) : 788 licences
- PS (Usage professionnel spécifique) : 24 licences

Le type P2, destiné principalement aux utilisateurs professionnels de PPP, représente à lui seul plus de 80 % des phytolices actives en Wallonie. Cette prédominance témoigne de l’ancrage de cette catégorie dans les usages professionnels de terrain. À l’inverse, les licences de type PS restent plus marginales, ce qui reflète leur champ d’application plus restreint.

4.2. Dynamique du renouvellement des phytolices

L’analyse des données de renouvellement entre 2021 et 2026 met en lumière des tendances contrastées selon les années. Le graphique ci-dessous en résume les principaux indicateurs (données du 31/01/2026) :



Ces résultats traduisent une dynamique globale encourageante, bien que marquée par certaines fluctuations. Le pic observé en 2022, avec un taux de renouvellement supérieur à 67 %, pourrait s’expliquer par plusieurs facteurs concomitants : un renforcement des actions de communication, une plus grande maturité du système ou encore une accessibilité accrue de l’offre de formation.

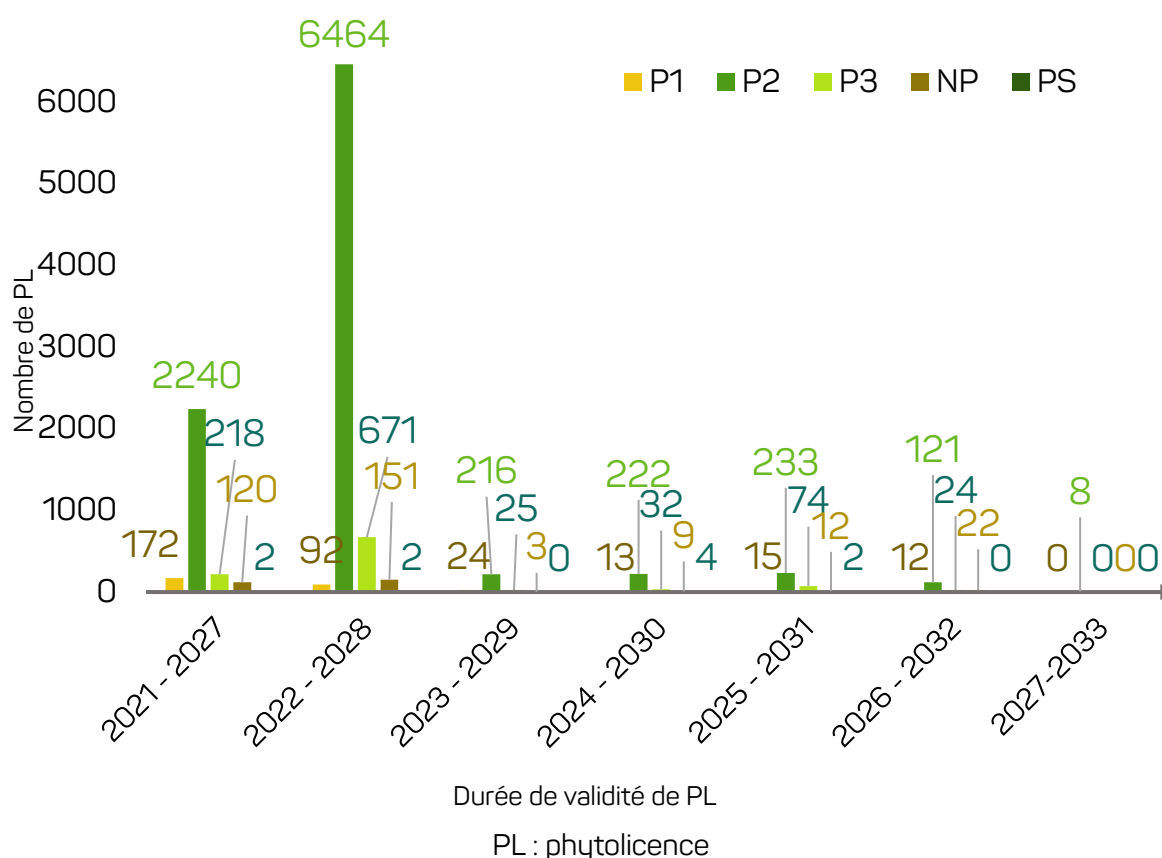
Au cours des années suivantes, les taux se stabilisent autour de 50 %, témoignant d'une continuité dans les démarches de renouvellement, tout en révélant une tendance de certains détenteurs à attendre l'approche de la date d'expiration pour entamer leurs démarches.

La baisse observée en 2025, et plus nettement en 2026, n'est pas nécessairement alarmante à ce stade : il est courant que de nombreux professionnels renouvellent leur licence dans les derniers mois du cycle de validité. Ce phénomène est à prendre en compte pour adapter au mieux le calendrier et le volume de l'offre de formation continue.

Parallèlement, il convient de souligner que certains détenteurs anticipent déjà leur renouvellement, comme le montre clairement la progression observée sur la période 2027-2033 dans le graphique. Cette anticipation témoigne d'une meilleure appropriation du système et contribue à lisser, au moins en partie, les pics traditionnels de renouvellement.

4.3. Renouvellements par type de phytolice

Le graphique suivant permet de comparer le nombre de phytolices wallonnes qui ont été renouvelées entre 2021 et 2026, par type de phytolice (données du 31/01/2026) :

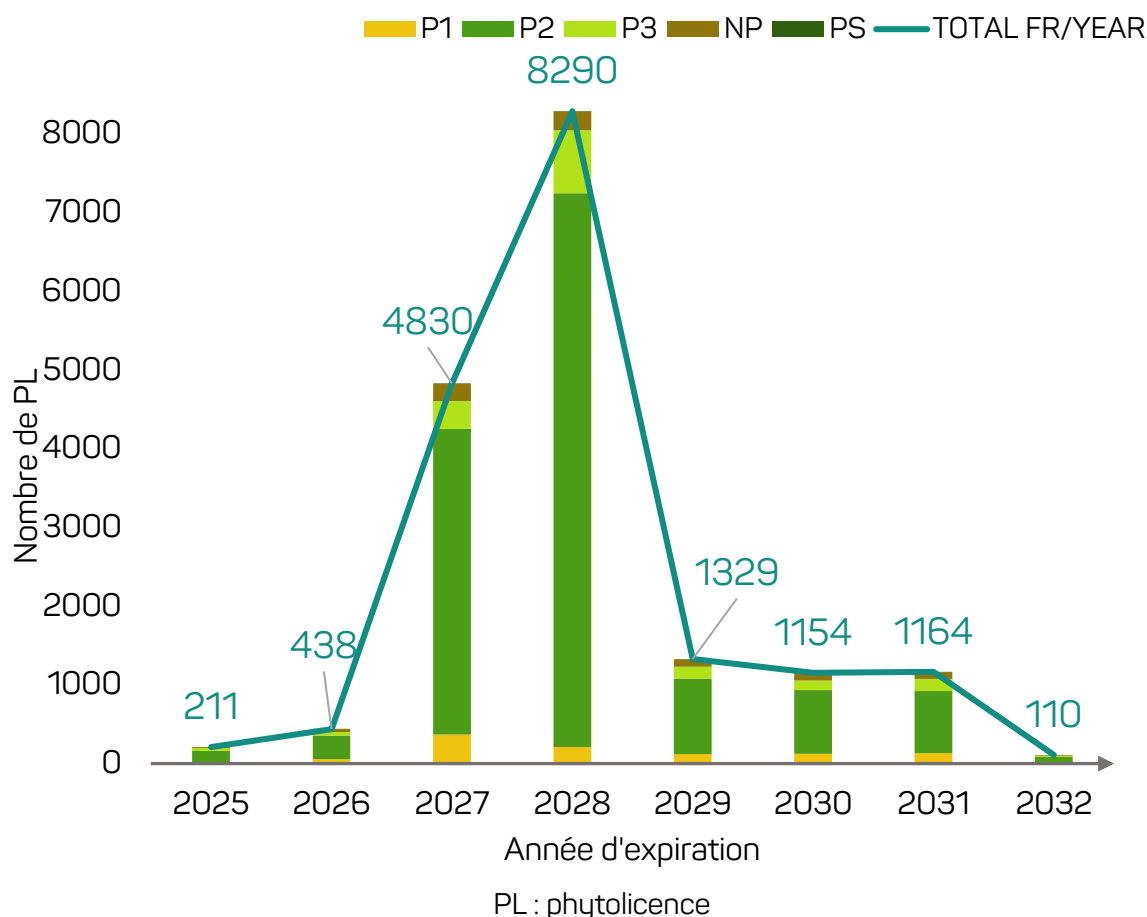


Une ventilation par type de licence permet d'affiner l'analyse. Sans surprise, la P2 reste la plus concernée par les renouvellements, ce qui reflète son statut central dans les pratiques

professionnelles. Le nombre limité de renouvellements NP est cohérent avec la proportion initiale.

4.4. Perspectives et anticipation des renouvellements à venir

Le graphique ci-dessous présente le nombre d'expirations de phytolices francophones réparties sur les prochaines années (données du 31/01/2026) :



La projection des échéances de validité met en évidence un double pic : en 2027 et 2028. Ces deux années concentrent à elles seules plus de 75 % de l'ensemble des phytolices francophones arrivant à échéance. Cela représente un enjeu stratégique majeur à court terme, tant pour les centres de formation que pour l'Administration. Il sera crucial d'anticiper cette affluence afin de garantir une offre adaptée, accessible et répartie de manière équitable dans le temps et sur le territoire.

Il convient de rappeler que le premier cycle des phytolices (2015–2021/2022) s'est mis en place progressivement, avec les premières formations agréées déployées en juillet 2016 à Libramont. Cette montée en puissance a pu générer des incertitudes et tensions, notamment en 2020 et 2022, périodes durant lesquelles la demande a fortement excédé l'offre disponible.

Aujourd'hui, grâce au recul acquis et à une meilleure structuration du dispositif, ces difficultés peuvent être anticipées plus efficacement. Le pilotage de cette deuxième génération de phytolices devrait tirer parti des enseignements du passé afin d'éviter

les congestions de dernière minute et de garantir à chaque détenteur un accès à la formation dans des conditions optimales.

Il est par conséquent essentiel de fournir dès à présent une offre de formation abondante, répartie dans le temps, et soutenue par une coordination active entre les acteurs du terrain (centres de formation, Administration, partenaires de terrain, etc.). Ce travail de fond est déterminant pour assurer la réussite du système, notamment face aux échéances critiques de 2027 et 2028.

5. Conclusion générale

L'analyse transversale des données relatives aux centres agréés, aux formations dispensées et aux détenteurs de phytolice met en évidence une dynamique réelle d'engagement et de structuration du dispositif de formation continue en Wallonie. Depuis 2016, l'augmentation progressive du nombre de centres agréés, la diversité croissante des thématiques proposées et le volume significatif de participants témoignent d'une mobilisation forte autour des enjeux liés à l'utilisation responsable des produits phytopharmaceutiques.

Toutefois, les données relatives aux renouvellements des phytolices révèlent des disparités selon les années et les types de licences. Ces écarts, parfois marqués, soulignent l'importance d'une offre de formation mieux répartie dans le temps, à l'échelle du cycle de validité de six ans. Il semble en effet pertinent de dépasser le schéma actuel, souvent marqué par une concentration de la demande en fin de cycle, afin de favoriser une montée en compétences plus fluide, régulière et anticipée.

Dans cette perspective, la mise en place d'une stratégie globale de planification et de communication s'avère essentielle. Celle-ci devrait permettre de garantir la continuité de l'offre tout en encourageant une participation répartie de manière équilibrée. En anticipant les échéances et en soutenant les détenteurs dans leur parcours de formation, il devient possible de limiter les périodes de tension observées dans certains cycles précédents, tout en consolidant les acquis collectifs en matière de bonnes pratiques.

L'échéance de 2027–2028 représente une période charnière qui devra mobiliser l'ensemble des acteurs concernés : centres de formation, organismes partenaires, Administration et bénéficiaires. L'expérience acquise jusqu'à présent constitue un socle solide pour améliorer la coordination du dispositif, renforcer son accessibilité et maintenir un haut niveau de conformité réglementaire et de professionnalisme dans le secteur.

Cette vision prospective, fondée sur l'anticipation, la régularité et la collaboration, permettrait d'assurer la pérennité du système phytolice, tout en consolidant son rôle central dans la transition vers une utilisation plus durable des produits phytopharmaceutiques en Wallonie.



ASBL Corder | Phytolicence

Croix du Sud, 2 L7.05.03
1348 Louvain-la-Neuve
BELGIQUE

www.corder.be/phytolicence
phytolicence@corder.be

+32 (0)10/47.37.54